

**Jeunesse Atteinte de Mucoviscidose**

**«Charte du Bénévole»**

L'Association **J**eunesse **A**tteinte de **M**ucoviscidose a été déclarée auprès de la Préfecture du Rhône le

14 novembre 2009, elle a pour but d'accompagner les malades et leur famille dans chaque aspect de

leur vie bouleversée par la mucoviscidose.

L'Association est organisée autour de 4 missions prioritaires :

* Guérir demain en soutenant et en finançant la recherche.
* Soigner aujourd’hui en améliorant la qualité des soins.
* Vivre mieux en améliorant la qualité de vie des patients et de leur famille.
* Sensibiliser le grand public.

Pour avancer sur ces 4 missions, l'association conjugue expérience, expertise professionnelle et bénévolat grâce à un fonctionnement démocratique. Les moyens d’action de l’association sont notamment :

* Mobiliser les femmes et les hommes pour le don d’organes.
* Ventes de produits.
* Récolte de dons.
* Organiser des évènements.
* Communiquer.

|  |
| --- |
| **Pour faire partie de l’association, il faut adhérer aux statuts, approuver la « charte du bénévole » et**  **s’accquitter de la cotisation annuelle. La « charte du bénévole » rappelle le sens de notre action.** |

**Etre adhérent, bénévole au sein de la J.A.M. «Jeunesse Atteinte de Mucoviscidose» :**

La place du bénévole est essentielle. C’est une immense chaîne où chaque maillon agit. Elle s’inscrit dans les 4 missions, en aidant, en partageant et en communiquant.

C’est :

* Avant tout un engagement personnel en faveur d’une cause qui nous tient à cœur.
* Partager les valeurs de l’association : honnêteté, solidarité, respect, convivialité et échanges dans nos actions. L’adhérent ne peut pratiquer de discrimination envers les personnes désirant adhérer et les membres adhérents en raison de leur origine, religion, handicap, sexe, situation de famille, apparence physique, patronyme, état de santé, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle et opinions politiques et ce, en appliquant des dispositions légales en vigueur.
* Apporter à l’association notre temps, notre expérience et nos compétences.
* Une démarche volontaire.
* Etre libre de quitter l’association.
* Etre assuré individuellement et correctement assurés pour tout accident qu’ils pourraient être appelés à subir personnellement.
* Le droit de vote, à main levée, en assemblée générale et éligibilités aux instances dirigeantes.

**Les engagements de l’association :**

L’association s’engage à l’égard des adhérents, à :

* Les accueillir, à leurs présenter l’association, communiquer ses statuts (contrat d’association passé avec les adhérents), ses buts et son fonctionnement.
* Les réunir en leur envoyant une convocation.
* La liberté de mettre en commun des connaissances et des activités.
* L’égalité des droits et devoirs pour tous les adhérents.
* Communiquer sur la gestion désintéressée.
* S’interdire toute discrimination, veille au respect de ce principe et garantit la liberté de conscience pour chacun des membres.
* Garantir leur responsabilité civile, pour tous les dommages que ceux-ci pourraient être amenés à causer à des tiers. A l’opposé, il appartient à ces mêmes adhérents d’être individuellement et correctement assurés pour tout accident qu’ils pourraient être appelés à subir personnellement.

**Les engagements de l’adhérent :**

L’activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail entre l’association J.A.M. et ses adhérents, mais ceci n’exclut pas le respect des règles et des consignes. Chacun doit rendre compte de ses initiatives. L’adhérent s’engage à :

* Ne pas diffuser des données confidentielles.
* Adhérer aux statuts.
* Adhérer à la «Charte du Bénévole».
* Représenter et soutenir l’association dans le respect de son but et des choix qu’elle s’est fixée.
* Respecter les décisions prises par les instances statutaires.
* Collaborer avec les autres acteurs de l’association.
* Participer régulièrement aux activités de l’association.
* S’acquitter de la cotisation annuelle.
* S’interdire toute discrimination.

**Si l’adhérent est un élu, il s’engage aussi à :**

* Participer aux débats et contribuer aux décisions prises par les instances statutaires.
* Assurer avec sérieux et régularité l’activité choisie.
* Observer le droit de réserve.

***A remplir par le Représentant de l’association (partie à conserver par l’association)***

*Je soussigné(e) ………………………………………………………………, Représentant(e) de l’association Jeunesse Atteinte de Mucoviscidose situé à MIONS (69780) déclare par la présente avoir donné la «charte du bénévole» au nouvel adhérent avoir reçu le bulletin d’adhésion signé ainsi que la cotisation annuelle de 10 euros.*

***NOM*** *:………………………………………………………………* ***Prénom :****……………………………………………………..*

*L’adhésion du membre susnommée est ainsi validée.*

***Adresse****: …………………………………………………………………………………………………………………………………………*

***e-mail :*** *……………………………………………………………………………………****Tél :****………………………………………………*

*Fait à………………………………………….…………… Le :…………………………………………………*

***Signature Président ou Représentant Signature de l’adhérent***